

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Férolles

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme

Le public est informé qu'en exécution de l'arrêté municipal n° 35-2019 du 27 novembre 2019, une enquête publique aura lieu en mairie de Férolles pendant 33 jours consécutifs du jeudi 19 décembre au lundi 20 janvier 2020 inclus sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) arrêté par le Conseil Municipal en date du 28 juin 2019.

Caractéristiques principales du projet de PLU :

- Renforcer la centralité du centre bourg et la liaison entre les différents quartiers
- Permettre une extension modérée de l'enveloppe constructible afin de maintenir une dynamique démographique raisonnable
- Prendre en compte le PPRI et les autres risques
- Tout en continuant à attirer des ménages avec enfants, il est souhaité diversifier le parc de logements
- Opter pour un projet d'aménagement participant à assurer la pérennité du nouveau commerce
- Permettre le développement de l'activité agricole
- Permettre l'agrandissement de la zone de loisirs et la réalisation de nouveaux équipements publics
- Améliorer l'offre en mobilité douce
- Diversifier le paysage en préservant les infrastructures agroécologiques
- Protéger les espaces naturels et forestiers
- Préserver les milieux et les éléments participant aux continuités écologiques

Monsieur Dupuis, Maire de la commune de Férolles est la personne responsable du projet de PLU auprès de laquelle des informations peuvent être demandées.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire de Férolles dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, le PLU, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil municipal.

A été désigné par le Président du tribunal administratif d'Orléans Madame Danièle LELONG en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement du commissaire enquêteur désigné, l'enquête est interrompue. Après qu'un commissaire enquêteur remplaçant a été désigné par le président du tribunal administratif ou le conseiller délégué par lui et que la date de reprise de l'enquête a été fixée, l'autorité compétente pour organiser l'enquête publie un arrêté de reprise d'enquête dans les mêmes conditions que l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie de Férolles le :

- **Jeudi 19 décembre 2019 de 15h00 à 18h00 ;**
- **Samedi 11 janvier 2020 de 9h00 à 11h00 ;**
- **Lundi 20 janvier 2020 de 15h00 à 18h00**

Le dossier d'enquête peut être consulté sur le site internet de la mairie de Férolles :

www.ferolles.fr

Les observations et propositions peuvent être adressées par voie électronique à l'adresse :

mairie@ferolles.fr

Les observations et propositions peuvent également être adressées au commissaire enquêteur par voie postale à l'adresse :

Mairie de Férolles « Enquête publique PLU », route de Sandillon, 45150 FEROLLES

Le public pourra consulter le dossier d'enquête sur support papier et présenter ses observations et propositions sur le registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la mairie de Férolles aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, du lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h00 à 18h00 et les mercredi, samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier d'enquête pourra être consulté dans les mêmes conditions que précédemment sur un poste informatique à la mairie de Férolles.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Férolles pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département et au Président du tribunal administratif. Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés dans les mêmes conditions sur le site internet de la mairie de Férolles : www.ferolles.fr

Les informations environnementales se rapportant au projet de PLU peuvent être consultées dans les mêmes conditions que le projet de PLU, ces dernières étant intégrées au rapport de présentation du PLU.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site internet de la mairie de Férolles.

Le Maire